

**Projet « Aménagement de la bande riveraine » au lac de la
Carpe, dans la municipalité de Lac-des-Plages**

Rapport d'activité, été 2014



Organisme de bassins versants des rivières

Rouge, Petite Nation et Saumon

Équipe de réalisation

Coordonnateur

Abdou Khadre Diagne

Recherche

Laurent Dulude-De Celles

Abdou Khadre Diagne

Rédaction

Laurent Dulude-De Celles

Abdou Khadre Diagne

Direction

Geneviève Gallerand

Partenaires financiers et municipaux

Municipalité de Lac-des-Plages

MRC de Papineau

MDDELCC

Table des matières

Introduction.....	4
La municipalité de Lac-des-Plages	5
Portrait du lac de la Carpe	5
Règlementation municipale concernant la protection des bandes riveraines	6
Stratégie de communication	6
Résultats.....	6
Observations environnementales.....	7
Recommandations.....	8
Évaluation du travail	8
Annexe.....	9

Introduction

L'augmentation et le développement des activités récréatives et de villégiature au pourtour des plans d'eau peuvent représenter un impact sur la ressource en eau et les écosystèmes qui y sont associés. Les éclosions de cyanobactéries de plus en plus fréquentes et la croissance excessive des plantes aquatiques ne sont que quelques exemples de problèmes liés à une eutrophisation accélérée des plans d'eau.

La *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* fait partie des outils développés par le gouvernement du Québec pour lutter contre l'artificialisation des rives, phénomène qui favorise un apport de nutriments vers les lacs et cours d'eau et qui accélère l'eutrophisation des lacs. La Politique guide les MRC et les municipalités dans la réglementation à adopter dans leur schémas d'aménagement et leurs plans d'urbanisme pour protéger les plans d'eau de leur territoire. Même si les municipalités de la MRC de Papineau doivent appliquer le Règlement numéro 104-2009 adopté en 2009 et qui modifie le règlement de contrôle intérimaire adopté en 2006 « Dispositions applicables aux rives, au littoral et aux plaines inondables », son application constitue un véritable défi.

En lien avec cette réalité et en considérant son mandat, l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) a mis sur pied un projet, en collaboration avec plusieurs acteurs du milieu, pour promouvoir la protection de la bande riveraine des lacs et cours d'eau. Le projet « Aménagement des bandes riveraines » instauré en 2010, offre aux municipalités intéressées le soutien technique d'experts en environnement afin de concevoir avec les riverains participants un plan d'aménagement de leur bande riveraine. La production d'esquisses personnalisées conseille les riverains pour revégétaliser leur rive et appuie ainsi les municipalités dans l'application de la réglementation.

Considérant l'excellente participation des municipalités et des riverains lors des précédentes éditions du projet, le projet s'est poursuivi pour une cinquième année consécutive en 2014. Les efforts concertés du gouvernement, des municipalités, des organismes, des associations, des entreprises locales comme des citoyens permettront certainement d'améliorer la qualité globale de l'eau des bassins

versants des rivières Rouge, Petite Nation, Saumon et ainsi maintenir la santé de nos lacs et de nos rivières.

La municipalité de Lac-des-Plages

Du 25 au 28 juin 2014, la municipalité de Lac-des-Plages a mandaté l'OBV RPNS pour effectuer des visites des bandes riveraines autour du lac de la Carpe. Deux spécialistes en environnement de l'OBV RPNS ont fait une tournée des résidences ciblées afin de produire des plans d'aménagement en plus de sensibiliser les riverains sur les bonnes pratiques à adopter concernant les bandes riveraines. Il est à noter qu'il s'agit de la troisième année consécutive de participation au projet par la municipalité de Lac-des-Plages.

Le territoire de la municipalité de Lac-des-Plages, d'une superficie de 121 km², est urbanisé autour des lacs de son territoire. Le reste de son territoire est principalement forestier. La municipalité compte 414 résidents permanents qui sont surtout concentrés autour du lac des Plages (approximativement 240 habitations). Ce plan d'eau est d'une superficie de 4,92 km² est le plus grand de la municipalité. Les derniers rapports des aménagistes de l'OBV révèlent qu'une importante proportion de la bande riveraine de ce lac est dégradée. Cette grande proportion de résidences autour du lac altère le caractère naturel du lac et lui confère un paysage urbanisé.

Portrait du lac de la Carpe

Le lac de la Carpe est un petit lac d'une superficie de 1,61 km². Une quarantaine d'habitations sont construites autour du lac. Ce lac est caractérisé par un paysage alternant entre l'état naturel et de villégiature. Certaines rives sont dégradées, mais à un moindre degré que le lac des Plages. Le lac de la Carpe est en amont du bassin versant du lac des Plages.

Règlementation municipale concernant la protection des bandes riveraines

Le règlement de la municipalité de Lac-des-Plages adopté le 2 mai 2008 et qui concerne les dispositions applicables à la protection des rives, des lacs, des cours d'eau et des milieux humides a pour but d'amenuiser les apports en phosphore et autres nutriments. L'article 4 explique qu'est interdit : « la tonte de gazon et le débroussaillage sur la largeur de la rive, à partir de la ligne des hautes eaux, dépendamment de la hauteur et de l'inclinaison de la pente, soit sur une bande d'une largeur de dix (10) mètres lorsque la pente est de moins de 30 %, ou de plus de 30 % et présente un talus de moins de cinq (5) mètres de hauteur. Une bande de quinze (15) mètres lorsque la pente est de plus de 30%, ou plus de 30 % et présente un talus de plus de cinq (5) mètres de hauteur.

Un accès au lac est permis sur une largeur de 5 mètres. Cette même largeur s'applique autour des bâtiments.

Stratégie de communication

Avant le début de la campagne terrain, la municipalité de Lac-des-Plages a privilégié l'envoi d'une lettre de mobilisation par courriel pour informer les citoyens ciblés par le projet. La liste des riverains ciblés a été acheminé à l'équipe de l'OBV RPNS avant le début du projet afin planifier adéquatement les visites.

Résultats

Les deux spécialistes en environnement ont rencontrés au total 61 propriétaires riverains du lac de la Carpe, entre le 25 au 28 juin 2014. Dans certains cas, des plans d'aménagement furent réalisés. Pour d'autres, les visites ont constitué en des rencontres d'information et de sensibilisation.

- 29 propriétaires riverains ont été rencontrés et sensibilisés. L'objectif était alors de leur remettre des documents d'information et de sensibilisation et de les informer des bonnes pratiques en bandes riveraines.

- 22 propriétaires étaient absents lors de la visite
- 9 plans d'aménagement ont été réalisés au courant de l'été. Les plans réalisés visaient les propriétés avec des bandes riveraines dégradées ou non conformes à la réglementation municipale.
- 1 propriétaire a refusé de recevoir un schéma d'aménagement

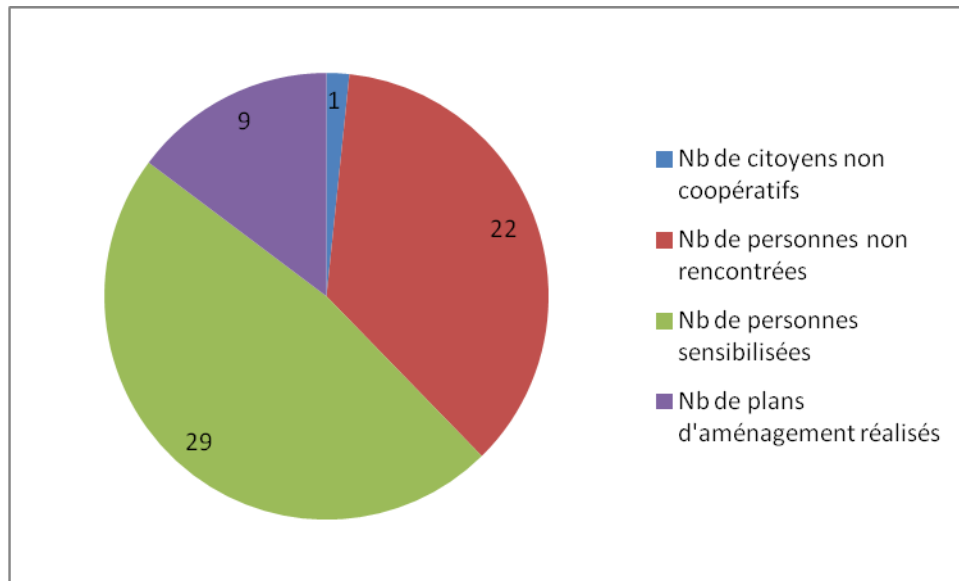


Figure 1 : Bilan des visites réalisées en 2014

Comme il s'agit de la participation de la municipalité au projet, le bilan total pour la réalisation de plans s'établi à 77. Le bilan par année est :

2012 : 53
 2013 : 15
 2014 : 9

Observations environnementales

Les principales problématiques observées pouvant affecter la qualité de l'eau sont la présence de murets de pierres et des enrochements. L'artificialisation de la ligne de rivage favorise le réchauffement de l'eau et détruit un habitat pour la faune et la flore.

De plus, certains riverains continuent de couper le gazon jusqu'à ligne des hautes eaux malgré l'interdiction décrite dans la réglementation municipale.

Recommandations

La municipalité devrait poursuivre ses efforts pour inciter les citoyens à respecter le règlement municipal sur la protection de la bande riveraine. Certains riverains sont bien informés, mais d'autres pensent qu'ils peuvent faire tout ce qu'ils veulent chez « eux ». Ainsi, la tonte de gazon dans la bande riveraine devient pour eux une chose normale.

En outre, les règlements municipaux concernant la protection de la bande riveraine devraient être harmonisés avec les municipalités voisines puisque beaucoup de lacs sont partagés entre diverses municipalités.

Enfin, le projet « Aménagement des bandes riveraines » constitue une approche intéressante pour corriger ou améliorer les bandes riveraines dégradées. Ainsi, il est recommandé de poursuivre l'accompagnement des riverains dans leurs efforts pour revégétaliser leur terrain situé en bande riveraine. Il est aussi proposé à la municipalité d'effectuer en 2015 une caractérisation de la bande riveraine du lac de la Carpe et du lac des Plages. La municipalité disposera ainsi d'un portrait de la situation actuelle des bandes riveraines de ces deux lacs et pourra évaluer l'implication et la participation des riverains au projet depuis 2012. La réalisation et la diffusion de cartes sur l'état des bandes riveraines est un puissant outil pour influencer les riverains récalcitrants pour qu'ils modifient leurs pratiques.

Évaluation du travail

La municipalité a ciblé le lac de la Carpe comme secteur prioritaire en 2014. Le travail effectué par les 2 spécialistes en environnement a permis de contribuer à la protection des bandes riveraines. Le travail s'est bien déroulé durant toute la période ciblée.

Annexe

Projet d'aménagement des bandes riveraines du lac de la Carpe, Lac-des-Plages				
Adresse	Non-coopératif	Pas de réponse	Sensibilisation (avec remise de dépliants)	Plans d'aménagement
		X		
			X	
			X	X
		X		
			X	
			X	
			X	
		X		
		X		
			X	
		X		
		X		
		X		
			X	
		X		
		X		
		X		
			X	
		X		
			X	
		X		
		X		
			X	
			X	X
			X	X
			X	
			X	
		X		
		X		
			X	
			X	
			X	
		X		
			X	X
		X		
			X	X

			X	X
	X			
			X	
			X	
			X	
			X	
		X		
		X		
			X	X
		X		
			X	X
		X		
			X	X
			X	
			X	
			X	
		X		
		X		
Total (sur 52 riverains visités)	1	22	29	9